

Pau, le 16 juin 2021

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Préambule :

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1^{er} juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire renouvelé, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques dans les Pyrénées-Atlantiques qui témoignent d'une circulation virale du SARS COV2 active dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Sur la base des données produites par Santé publique France au 10/06/2021, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département des Pyrénées-Atlantiques, Le taux d'incidence et le taux de positivité diminuent dans le département (taux d'incidence régional = 52.6 pour 100 000 habitants / taux de positivité régional = 2,0 % ; pour les Pyrénées-Atlantiques le taux d'incidence atteinte 76.4 et le taux de positivité 2.0%).
- Le taux d'incidence chez les 65-74 ans est de 17.6 en S22 contre 28.1 en S21. Celui des 75 ans et plus a diminué et atteint 20.6 en S22 contre 26.6 en S21. Les taux de positivités diminuent également chez les sujets les plus âgés et atteint chez les 65-74 ans 0.7 en S22 contre 1.3 en S21 ; chez les plus de 75 ans il est de 1.0 en S22 contre 1.4 en S21.
- L'activité hospitalière et l'activité aux urgences diminuent. En médecine de ville, l'activité de SOS Médecins est stable.

- La couverture vaccinale « schéma complet » en population générale est de 27,9 % et de 77,4 % chez les personnes de 75 ans et plus de 77,4 %.
- Pour l'EPCI de Pau Béarn (population : 163 732), le taux d'incidence diminue et s'établit à 50.4 / 100 000 habitants en S22 contre 75.1 en S21. Le taux de positivité diminue et atteint 1.3 % en S22 contre 2.2 % en S21. Le taux de dépistage augmente et atteint 3753.7 / 100 000 habitants en S22 contre 3460.1 en S21
- Pour l'EPCI du Pays Basque (population : 311 876), le taux d'incidence diminue et atteint 104.7 / 100 000 habitants en S22 contre 147.9 en S21. Le taux de positivité diminue et atteint 2.3 % en S22 contre 4.1 % en S21. Le taux de dépistage augmente et atteint 4571.2/ 100 000 habitants en S22 contre 3637.6 en S21.
- Pour l'EPCI de la Vallée d'Ossau (population : 9 842), le taux d'incidence augmente et atteint 186.3 / 100 000 habitants en S22 contre 75.5 en S21. Le taux de positivité augmente également et atteint 6.2 % en S22 contre 3.0 % en S21. Le taux de dépistage augmente et atteint 2995.4/ 100 000 habitants en S22 contre 2502.3 en S21.
- En S22, parmi les tests positifs de première intention (test RT-PCR et antigéniques) enregistrés dans SI-DEP, 70.3 % étaient associés à un test de criblage lui aussi enregistré dans SI-DEP (contre 70.5 % en S21 et 72.1 % en S20). Parmi ces tests positifs criblés, 81.2 % correspondaient à une suspicion de variant 20I/501Y.V1 (UK) contre 84.7 % en S21 et 90.0 % en S20 et 0.6 % à une suspicion de variant 20H/501Y.V2 (ZA) ou 20J/501Y.V3 (BR) contre 0.9 % S21 et 0,4 % en S20.

Les méthodes de criblage et donc de surveillance des variants sont en cours de changement, les chiffres présentés sont à interpréter avec précaution au vu de la phase de transition dans laquelle nous nous trouvons.

La circulation virale diminue dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Une vigilance doit être maintenue afin de garder ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux contrôlables et soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requièrent un maintien de la vigilance de tous et une observance stricte des mesures barrières.

Toutes mesures visant à limiter les rassemblements de forte densité à l'extérieur où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA